NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES
Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR8201772 - Réseau de zones humides de l'Albanais

1. IDENTIFICATION DU SITE 1
2. LOCALISATION DU SITE 2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES 4
4. DESCRIPTION DU SITE 7
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE 8
6. GESTION DU SITE 9

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type

B (pSIC/SIC/ZSC)

1.2 Code du site

FR8201772

1.3 Appellation du site

Réseau de zones humides de l'Albanais

1.4 Date de compilation

31/12/1995

1.5 Date d'actualisation

03/07/2014

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Rhône-Alpes	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

Date de transmission à la Commission Européenne : 30/04/2002
(Proposition de classement du site comme SIC)

Dernière date de parution au JO UE : 22/12/2009
(Confirmation de classement du site comme SIC)

ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 12/04/2016

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC : https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000032429553&dateTexte=

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : 5,95438°

Latitude : 45,7667°

2.2 Superficie totale

599 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

Non concerné

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
82	Rhône-Alpes

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
73	Savoie	75 %
74	Haute-Savoie	25 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
74002	ALBY-SUR-CHERAN
73043	BIOLLE
74035	BLOYE
74067	CHAVANOD
74097	CUSY
73103	DRUMETTAZ-CLARAFOND
73010	ENTRELACS
73128	GRESY-SUR-AIX
74161	MARCELLAZ-ALBANAIS
74165	MARIGNY-SAINT-MARCEL
74186	MONTAGNY-LES-LANCHES
74219	QUINTAL
74225	RUMILLY
74233	SAINT-FELIX
73263	SAINT-OFFENGE

74254	SAINT-SYLVESTRE
74310	VIUZ-LA-CHIESAZ

2.7 Région(s) biogéographique(s)

Alpine (8%)
Continentale (92%)

3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
					A\|B\|C\|D	A\|B\|C		
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	Représent -ativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
3140 *Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.*		6 *(1 %)*		G	B	C	B	B
6410 *Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)*		180 *(30,05 %)*		G	A	C	B	A
6430 *Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin*		6 *(1 %)*		G	B	C	B	B
7140 *Tourbières de transition et tremblantes*		6 *(1 %)*		G	B	C	B	B
7210 *Marais calcaires à Cladium mariscus et espèces du Caricion davallianae*	X	240 *(40,07 %)*		G	A	C	B	A
7220 *Sources pétrifiantes avec formation de tuf (Cratoneurion)*	X	6 *(1 %)*		G	C	C	C	C
7230 *Tourbières basses alcalines*		120 *(20,03 %)*		G	A	C	B	A
91E0 *Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)*	X	18 *(3,01 %)*		G	B	C	B	B

- **PF :** Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données :** G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative :** A = 100 $\geq$ p > 15 % ; B = 15 $\geq$ p > 2 % ; C = 2 $\geq$ p > 0 % .
- **Conservation :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Evaluation globale :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.2 Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site					Évaluation du site				
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat.	Qualité des données	A\|B\|C\|D	A\|B\|C		
				Min	Max		C\|R\|V\|P		Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
I	1044	*Coenagrion mercuriale*	p			i	P	DD	C	B	A	B
I	1060	*Lycaena dispar*	p			i	P	DD	C	B	B	B
I	1083	*Lucanus cervus*	p			i	P	DD	C	B	C	B
I	1092	*Austropotamobius pallipes*	p			i	P	DD	C	B	B	B
F	1163	*Cottus gobio*	p			i	P	DD	C	C	A	C
A	1193	*Bombina variegata*	p			i	P	DD	C	C	B	C
P	1903	*Liparis loeselii*	p			i	P	DD	C	B	C	B
F	6147	*Telestes souffia*	p			i	P	DD	C	C	B	C

- **Groupe :** A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type :** p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité :** i = individus, p = couples , adults = Adultes matures , area = Superficie en m2 , bfemales = Femelles reproductrices , cmales = Mâles chanteurs , colonies = Colonies , fstems = Tiges florales , grids1x1 = Grille 1x1 km , grids10x10 = Grille 10x10 km , grids5x5 = Grille 5x5 km , length = Longueur en km , localities = Stations , logs = Nombre de branches , males = Mâles , shoots = Pousses , stones = Cavités rocheuses , subadults = Sub-adultes , trees = Nombre de troncs , tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) :** C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Qualité des données :** G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M =«Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population :** A = 100 $\geq$ p > 15 % ; B = 15 $\geq$ p > 2 % ; C = 2 $\geq$ p > 0 % ; D = Non significative.
- **Conservation :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement :** A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce			Population présente sur le site				Motivation					
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories			
			Min	Max		C\|R\|V\|P	IV	V	A	B	C	D

- **Groupe :** A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.

- **Unité :** i = individus, p = couples , adults = Adultes matures , area = Superficie en m2 , bfemales = Femelles reproductrices , cmales = Mâles chanteurs , colonies = Colonies , fstems = Tiges florales , grids1x1 = Grille 1x1 km , grids10x10 = Grille 10x10 km , grids5x5 = Grille 5x5 km , length = Longueur en km , localities = Stations , logs = Nombre de branches , males = Mâles , shoots = Pousses , stones = Cavités rocheuses , subadults = Sub-adultes , trees = Nombre de troncs , tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) :** C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Motivation : IV, V :** annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats») ; **A :** liste rouge nationale ; **B :** espèce endémique ; **C :** conventions internationales ; **D :** autres raisons.

4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N07 : Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	100 %

Autres caractéristiques du site

Situé sur les deux départements savoyards entre les agglomérations d'Aix-les-Bains et d'Annecy, l'Albanais se présente comme une petite région vallonnée et bocagère encore fortement rurale, dont les paysages sont intermédiaires entre la plaine et la moyenne montagne.

Les nombreuses dépressions qui composent le relief sont à l'origine d'une forte densité de zones humides, dont une proportion importante est inscrite au réseau Natura 2000.

Vulnérabilité
: Vulnérabilité:

- Urbanisation périphérique (enclavement)
- Dégradation de la qualité de l'eau des bassins-versants (agriculture intensive, rejets d'eaux usées industrielles ou domestiques)
- Réduction de l'alimentation en eau et assèchement (rabaissement de nappes par drainage ou incision de lits de cours d'eau)
- Evolution naturelle vers le boisement après interruption des pratiques de fauche
- Remblaiement sauvage.

4.2 Qualité et importance

Ce réseau de zones humides comprend au total 43 zones humides situées dans l'Albanais, dont 14 en Savoie et 28 en Haute Savoie. Le site des étangs et marais de Crosagny - Beaumont est commun aux deux départements.

Le site est localisé sur deux domaines biogéographiques: alpin et continental.

Ce réseau de zones humides rassemble la plupart des types de végétation de marais neutro-alcalins présents dans les plaines des deux départements savoyards. Outre deux étangs riches en végétation aquatique et palustre, sont présents des bas-marais, des grandes cariçaies, des molinaies, des sources tufeuses, ainsi que des faciès forestiers humides plus ou moins évolués jusqu'aux forêts alluviales.

Toutes ces zones ont des relations fonctionnelles importantes, en particulier pour la faune et l'hydrologie.

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i\|o\|b]
H	A01	Mise en culture (y compris augmentation de la surface agricole)		I
H	E01	Zones urbanisées, habitations		O
H	J02.01.03	Comblement des fossés, digues, mares, étangs, marais ou trous		I
H	J02.06	Captages des eaux de surface		I
H	J02.12	Endigages, remblais, plages artificielles		I

M	A04.03	Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage		I
Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i\|o\|b]

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	%
Propriété d'une association, groupement ou société	%

4.5 Documentation

- Document d'objectifs du site " Réseau de zones humides de l'Albanais " (décembre 2004)
. Partie générale : description et analyse des problématiques de conservation.
. 43 documents d'application.

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
38	Arrêté de protection de biotope, d#habitat naturel ou de site d#intérêt géologique	12 %
80	Parc naturel régional	12,6 %

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
38	Marais et zones humides de Marcellaz-Albanais	*	2%
38	Marais des Villards et du Parc	+	10%
80	Massif des Bauges	*	13%

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture

5.3 Désignation du site

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation : CPNS (CEN 73)
Adresse : Le Prieuré - BP 51 73372 Le Bourget du Lac Cedex
Courriel :

Organisation : ASTERS (CEN 74)
Adresse : 84 route de Viéran - P.A.E. de Pré-Mairy 74370 Pringy
Courriel : asters@asters.asso.fr

Organisation : Syndicat Intercommunal de Gestion des Etangs de l'Albanais
Adresse : 60 place de l'Eglise 74540 Saint-Felix
Courriel : info.sigea@orange.fr

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

[X] Oui Nom : Document d'objectif du site FR8201772
Lien : http://www.side.developpement-durable.gouv.fr/EXPLOITATION/DRAURA/doc/IFD/I_IFD_REFDOC_0151777/2004-document-d-objectifs-du-reseau-de-zones-humides-de-l-albanais-fr8201772

[] Non, mais un plan de gestion est en préparation.

[] Non

6.3 Mesures de conservation

Le document d'objectifs a été validé par le Comité de pilotage du 14 décembre 2004.

OBJECTIFS ET PRINCIPES DE GESTION (définis dans le document d'objectifs)

1. Activités humaines sur les bassins versants et périmètres rapprochés des zones humides
- A proximité du site : maintenir et/ou améliorer la qualité des eaux d'alimentation des sites par des pratiques agricoles non intensives et la mise en place de réseaux d'assainissement.
- Entre les sites : empêcher l'enclavement urbain par une mise en cohérence des documents d'urbanisme communaux et intercommunaux avec ces enjeux écologiques (maintien des corridors écologiques à dominante de prairie).

2. Zones humides
- Restaurer ou maintenir le fonctionnement hydraulique des zones humides : relèvement temporaire ou permanent de nappe par pose de seuils batardeaux...).

- Restaurer ou maintenir les formations végétales herbacées tout en recherchant une mosaïque de milieux : aquatiques, palustres, stades pionniers, prairies de fauche, roselières, fourrés humides, forêt alluviales
La restauration des prairies nécessitera un débroussaillement, suivi d'un dessouchage mécanique avant d'envisager une fauche périodique. Localement, recréation de petits milieux aquatiques, avec entretien de roselières. Localement, conservation de landes arbustives et de buissons isolés.
- Proscrire tout drainage, mise en culture, modification de la nature des sites.
- Limiter ou proscrire toute fertilisation.

3. Valorisation pédagogique
- Sensibilisation du public sur les zones humides se prêtant à ce type d'aménagement sans préjudice aux espèces et aux milieux.

INSTRUMENTS CONTRACTUELS, REGLEMENTAIRES ET FINANCIERS à envisager

- Maîtrise foncière et d'usage.
- Mesures contractuelles de gestion avec les agriculteurs et les propriétaires.
- Mesures réglementaires (APPB, ZAP
).
- Intégration du réseau Natura 2000 dans les documents d'urbanisme.
- Intégration du réseau dans les politiques de préservation des milieux naturels menées par la Région et les Départements.